



Aide à domicile

Un sérieux recadrage de l'activité « mandataire »

Une personne qui a besoin d'une aide humaine, par exemple pour les activités de la vie quotidienne, dispose de trois solutions :

- ✓ Recruter directement un(e) professionnel(le) – avec la possibilité de recourir au dispositif du chèque emploi service universel (Cesu).
- ✓ Faire appel à un service prestataire qui va organiser et superviser l'intervention d'un(e) ou de plusieurs de ses salarié(e)s.
- ✓ Faire appel à un service mandataire : la personne qui a besoin d'une aide est l'employeur, mais elle donne mandat au service pour accomplir les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi de son ou ses salarié(e)s.

Certains services développent à la fois une activité prestataire et une activité mandataire – et parfois avec les mêmes professionnel(le)s ; un service peut aussi n'exercer qu'une activité prestataire ou mandataire.

Les services mandataires – qui ne sont donc pas l'employeur – peuvent être tentés d'exercer leur mission avec zèle. Par exemple, recueillir et gérer les difficultés rencontrées, donner des consignes ou des instructions, cadrer ce qu'il est possible de faire au domicile des particuliers et ce qu'il vaut mieux éviter d'effectuer ; fixer les dates de congés, voire procéder à un licenciement...

Mais le service mandataire n'est pas l'employeur. Une aide à domicile a été victime d'un accident du travail et la médecine du travail l'a déclarée inapte de manière définitive à son poste. Comme cette professionnelle travaillait également en service prestataire, son employeur – l'association « Présence active personnes âgées de la ville de Lyon » – l'a licenciée, et également pour le compte de deux particuliers employeurs.

Dans un arrêt du 24 mai 2023, la Cour de cassation rappelle qu'une association d'aide à domicile intervenant en tant que mandataire peut être reconnue comme le véritable employeur d'un(e) salarié(e) si l'association détermine unilatéralement les conditions de travail, et qu'il existe ainsi un lien de subordination. La salariée a saisi la justice prud'homale pour contester la rupture de son contrat de travail. Elle a obtenu gain de cause. La cour d'appel a confirmé la décision. L'association a formé un pourvoi en cassation pour contester ses condamnations, mais la Haute juridiction a rejeté ce pourvoi.



Société

Espérance de vie à la retraite des cadres et des ouvriers

Dans *Population & Sociétés* n° 611 de mai 2023, Florian Bonnet, Carlo-Giovanni Camarda et Emmanuelle Cambois, de l'Institut national d'études démographiques (Ined), ainsi qu'Ophélie Merville, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), explorent l'espérance de vie des catégories socioprofessionnelles (CSP) à différents âges, l'âge de départ à la retraite et les périodes d'(in)activité, et ce selon également le sexe ⁽¹⁾. Les auteurs traitent plus particulièrement de la situation des cadres et des ouvriers.

(1) – « Les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres : combien de temps passent-ils à la retraite et en (in)activité ? » (4 pages).

Ainsi, en 2018, à 35 ans, l'espérance de vie des cadres dépasse celle des ouvriers de 3 ans et 5 mois chez les femmes et de 5 ans et 8 mois chez les hommes. À 62 ans, l'écart est encore de 2 ans et 8 mois chez les femmes et de 3 ans et 6 mois pour les hommes.

Les femmes cadres, à 35 ans, ont une espérance de vie moyenne de 53,3 ans : 27 ans et demi en emploi ; un peu plus de 24 ans à la retraite ; environ 1 an de chômage et autant d'inactivité. En revanche, les ouvrières seront 20 ans en emploi ; 23,6 ans à la retraite ; 4 ans au chômage et 3 ans en inactivité.

En dépit d'un départ à la retraite à un âge plus jeune que les cadres, les ouvriers passent 2 années de moins à la retraite ; ils passent 3,4 années de plus au chômage ou en inactivité.

Les années à vivre en activité à 35 ans sont plus nombreuses chez les cadres que chez les ouvriers, concluent les auteurs. Les ouvriers ont plus travaillé avant 35 ans et présentent un risque d'inactivité et de chômage plus important. Les années de retraite sont aussi plus nombreuses pour les cadres en raison de leur espérance de vie plus élevée. Par ailleurs, soulignent les auteurs, « l'espérance de vie plus longue des femmes se traduit par davantage de temps de retraite (3 à 4 ans de plus selon la CSP), mais aussi d'inactivité (1 à 2 ans de plus selon la CSP) ».



Santé publique

Le tabac tue : un décès avant 65 ans sur quatre

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac (31 mai), l'Observatoire régional de la santé (ORS) a publié une page de « chiffres-clés » sur le tabagisme.

- ✓ Selon les Baromètres Santé publique France, 22 % des Ligériens âgés de 18 à 75 ans déclarent fumer quotidiennement en 2021 (25 % en France métropolitaine). Dans la région, la part de fumeurs diminue régulièrement depuis 2010 (- 4 points de pourcentage entre 2010 et 2021).
- ✓ Selon les Enquêtes nationales périnatales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), 10 % des femmes enceintes, en 2021, ont déclaré fumer au troisième trimestre de grossesse (18 % en 2016).

- ✓ Selon le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm, 3 880 décès étaient attribuables au tabac en 2015 (930 femmes et 2 950 hommes). Le tabac est responsable d'un décès avant 65 ans sur quatre.
- ✓ Le tabac est le premier facteur de risque pour le cancer du poumon. La mortalité masculine par cancer du poumon a diminué entre 2001 et 2016 (- 10 %). Par contre, elle a très fortement augmenté chez les femmes sur la même période (+ 84 %).

L'ORS ne dispose que d'une seule page pour livrer ses « chiffres-clés ». Il manque notamment des données statistiques sur le coût pour la Sécurité sociale, ainsi que le coût d'achat du produit pour les ménages, y compris les plus précaires...

Plus de 160 missions à pourvoir en Mayenne

Plus de 160 missions à pourvoir en Mayenne

- Environ 600 € par mois
- Une carte de volontaire
- De 24 à 35 heures par semaine
- Des compétences reconnues
- 6 à 12 mois de mission

Missions disponibles en Mayenne

MAJ : 22/06/2023

La pensée hebdomadaire

« Notre modèle de développement empoisonne et épuise le vivant. La perte de biodiversité en cours est en effet d'une brutalité inédite et particulièrement inquiétante, se comptant en décennies, là où les précédentes extinctions de masse se déroulaient sur des milliers, voire des centaines de milliers d'années. Mais si nous en avons l'ambition, si nous nous en donnons les moyens, il est encore temps d'enrayer ce mouvement et de faire la paix avec notre planète et avec le vivant. (...) Il est encore temps, mais plus pour longtemps. »

Audrey Azoulay, directrice générale de l'Unesco, et Bruno Oberle, directeur général de l'Union internationale pour la conservation de la nature, « Il est encore temps de faire la paix avec notre planète », *Le Monde* du 3 septembre 2021.